

Les subsides

Le ministre pourrait-il au moins nous garantir que cette politique s'appliquera à des endroits bien définis et qu'elle ne sera pas utilisée pour échanger un habitat dans une région contre des améliorations dans une autre? Le ministre pourrait-il veiller à ce que cette politique soit rendue publique, afin que la population sache à l'avance ce qu'elle obtient et ce qu'elle doit céder en vertu de chaque proposition? Pourrait-il également garantir que la population pourra présenter ses instances avant que ces propositions ne soient adoptées?

Ce à quoi le ministre a répondu:

... aucun projet économique ayant des répercussions importantes sur le secteur de la pêche ne sera lancé tant que les représentants de tous les secteurs concernés n'auront pas eu la possibilité d'exprimer leur point de vue.

Cette réponse ne tient absolument aucun compte des points précis sur lesquels portait ma question. J'avais demandé si des représentants de la population seraient invités aux discussions de sorte qu'ils puissent examiner les projets d'échange et qu'ils sachent ce qu'ils obtiendront en retour de ce qu'ils perdront. Le ministre a parlé d'un vague processus permettant d'en informer la population et de lui donner l'occasion de faire connaître son point de vue.

Il est actuellement question de ce genre d'échanges dans l'estuaire du Cowichan. J'ai écrit au ministre pour en connaître les détails. Voici ce qu'il m'a répondu dans une lettre qui m'est parvenue le 9 janvier 1984:

Soyez assuré que nous vous communiquerons les détails de l'entente quand elle aura été parachevée.

En d'autres termes, il n'y aura absolument aucune participation du public à la politique dite de «l'absence de perte nette» c'est une décision qui sera prise à huis-clos et les habitants de la Colombie-Britannique ont bien raison de craindre qu'il ne s'agisse d'un marché de dupe.

Le Programme de mise en valeur des salmonidés est un autre élément qui doit figurer dans une approche énergique de la pêche. Nous voulons que le gouvernement mette en application la deuxième étape de ce programme. Nous voulons qu'il affecte sur-le-champ quelque 200 millions de dollars à la réalisation de quelques projets qui pourraient s'avérer nécessaires. C'est important pour deux raisons. Tout d'abord, nous devons abandonner l'idée selon laquelle le secteur peut survivre en dépit de la complète détérioration de l'habitat. Il faut réaménager l'habitat et faire en sorte de compenser les pertes que nous avons enregistrées ces dernières années. Il faudrait favoriser la mise en valeur naturelle, et renoncer à l'idée de préparer quantité d'alevins, idée que le ministère chérissait il y a quelques années dans l'espoir qu'elle réglerait tous les problèmes.

Tous les partis reconnaissent sûrement le bien-fondé de la formule que le NPD préconise, soit la mise en valeur des petits cours d'eaux. Les grandes stations de pisciculture produisent des alevins de différentes grosseurs, et lorsqu'ils sont mis en présence les uns des autres, les plus gros éliminent le plus souvent les plus petits. Les stations de pisciculture ne sont pas la solution. Nous devons mettre au point un programme de mise en valeur qui mette à contribution tous les cours d'eau de la Colombie-Britannique, de façon à accroître le plus possible l'habitat, au lieu de permettre ces échanges qui n'en sont pas et que le ministre envisage en vertu de la règle dite «absence de perte nette».

Quand aux besoins immédiats en matière de projets, je tiens à dire qu'il faut continuer à s'occuper de la mise en valeur du saumon et des cours d'eau. Les emplois que nous allons perdre au niveau de la pêche proprement dite doivent être remplacés par d'autres, notamment dans des projets de mise en valeur.

● (1650)

Le mois dernier, j'ai reçu une lettre d'un jeune pêcheur à qui on avait dit que des fonds étaient disponibles pour les pêcheurs non admissibles à l'assurance-chômage, pour le programme de mise en valeur des salmonidés et autres projets. Voici ce qu'il m'écrit:

A maintes reprises, j'ai tenté d'obtenir des renseignements sur ces projets, mais sans succès. Avant Noël, on m'a dit qu'ils débuteraient en janvier. Aujourd'hui, j'ai communiqué avec la Direction du développement de l'emploi de Bastien Square pour me faire dire que ces projets ne commenceraient pas avant la fin février! Vous pouvez imaginer ma frustration! Que valent ces projets s'ils ne débutent qu'au moment même où s'ouvre la saison de la pêche? C'est maintenant que je veux travailler. J'ai besoin d'argent d'ici l'ouverture de la saison de la pêche pour faire quelques réparations à mon bateau, avant d'aller pêcher pour gagner ma vie.

Il n'est pas le seul pêcheur à se retrouver dans une situation désespérée. Ils n'ont pas gagné suffisamment ou n'ont pu accumuler le nombre de semaines nécessaires pour obtenir des prestations de chômage. Ils voudraient participer à des projets propres à accroître les ressources halieutiques, mais ces projets ne sont pas encore en marche.

Nous avons appris que 15 millions avaient été débloqués pour les pêcheurs qui n'étaient pas admissibles à l'assurance-chômage en 1983. La Colombie-Britannique a reçu \$1,900,000 et le reste du montant est allé dans l'Est. Cela illustre bien de quelle négligence ont fait preuve à l'égard des ressources de la Colombie-Britannique au profit de celles de l'est du Canada.

Un troisième élément de toute solution positive consisterait à mettre en œuvre un programme de rachat volontaire. Nous ne voulons pas qu'on enlève aux pêcheurs leurs moyens de subsistance. Commençons par promouvoir le rachat volontaire. Cela devrait éliminer de 20 à 25 p. 100 des pêcheurs dont beaucoup sont disposés à abandonner ce genre d'activité.

On a beaucoup parlé de la participation des Indiens à l'industrie de la pêche. Il est certain que, pour notre part, nous sommes en faveur d'une plus grande participation des Indiens à la pêche commerciale. Nous sommes conscients qu'il faut prendre des mesures spéciales en vue de rétablir l'importance historique de ce secteur des pêches. Personnellement, je sais pertinemment que les Indiens se sont fait évincer de ce secteur par le programme de rachat et d'octroi de permis du gouvernement libéral, notamment dans les années 70, à l'époque où Jack Davis était ministre des Pêches. Ce dernier est évidemment devenu député créditiste d'arrière-ban, à l'instar d'autres libéraux et conservateurs de Colombie-Britannique.

Il faut prendre des mesures, de concert avec les autres secteurs de cette industrie, afin de rétablir l'importance historique de la participation des Indiens à la pêche au Canada. Nous reconnaissons que les autochtones ont des droits sur les ressources. Nous souscrivons sans réserve à ce projet. Cependant, il ne faut pas que cette mutation se fasse aux dépens d'un seul secteur de la société. Il faut répartir le coût sur l'ensemble de la société. Nous tenons compte de ce principe dans le cas des autres revendications des autochtones. Il est certain qu'il faut appliquer ce principe à toute reconnaissance des droits ancestraux des Indiens à l'égard de la pêche et des ressources marines. C'est l'ensemble de la société canadienne qui doit assumer les frais de tout règlement des revendications autochtones; il ne faut pas que cela se fasse uniquement au détriment des pêcheurs établis.